



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la présidence de M. Eric AUGU, le plus âgé des membres du conseil et convoqué par M. POILANE Éric, Maire sortant.

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : le 16 mars 2026

**Nombre de conseillers** : 15

**Nombre de présents** : 15

**Nombre de conseillers ayant donné procuration** : 0

**Nombre de votants** : 15

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants** : ALLARD Mickael, AUGU Eric, BRICHARD Fabien, COURVOISIER Virginie, DE FREITAS Jean, DEVILLARD James, GOSSET-QUINIO Nathalie, HAVIOTTE Caroline, LAMBERT Séverine, MARTIN Vincent, MEGRET DESBROSSES Audrey, MICHAUX-BOURGUET Julie, NEROT Nathalie, PERY Célie et PRELLE Thomas

### ◆ ÉLECTION DU MAIRE

Mr Eric AUGU, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointés élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjointés sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointés sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Mr Eric AUGU invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

Mr Eric AUGU proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité requise : 8

Ont obtenu : Mme Julie MICHAUX-BOURGUET : 14 voix ; Mr James DEVILLARD : 1 voix

Mme Julie MICHAUX-BOURGUET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme Julie MICHAUX-BOURGUET prend la présidence et remercie l'assemblée.

**Mme Julie MICHAUX-BOURGUET est élue Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin par 14 voix sur 15 suffrages exprimés et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Séverine LAMBERT

Pour extrait conforme,  
Ingrannes, le 20 mars 2026  
Le Maire,  
Julie MICHAUX-BOURGUET

